



**COMITE SYNDICAL
REUNION DU 07 OCTOBRE 2021**

Délibération n°21-22 : Décision budgétaire modificative N°2 pour l'exercice 2021 du Syndicat Mixte de l'aéroport de Saint Etienne Loire

VU les articles L. 5721-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales
VU l'arrêté préfectoral n°523 en date du 22 décembre 2011 portant création du Syndicat mixte dénommé « syndicat mixte de l'aéroport de Saint-Etienne Bouthéon »
VU les arrêtés préfectoraux n° 292 du 25 octobre 2013, n°73 du 24 mars 2016 et n°240 du 7 août 2017 portant modifications des statuts du Syndicat mixte désormais dénommé « Syndicat mixte de l'aéroport Saint-Etienne Loire »

Le Comité syndical se réunit à l'effet d'approuver la décision modificative N°2 de 2021 du syndicat mixte

Présents : Mesdames Sylvie BONNET, Irène BREUIL, Nadia SEMACHE,
Messieurs Jean-Yves BONNEFOY, Pierrick COURBON, Sylvain DARDOULLIER, François DRIOL,
Gérard DUBOIS, Luc FRANCOIS, Jérémie LACROIX, Eric LARDON, Yves PARTRAT, Hervé REYNAUD,
Daniel VILLAREALE,

Pouvoir : Monsieur Jordan DA SILVA donne pouvoir à Monsieur Jérémie LACROIX
Monsieur Christophe BAZILE donne pouvoir à Monsieur Eric LARDON
Madame Anne DAMON donne pouvoir à Madame Irène BREUIL
Monsieur Georges HALLARY donne pouvoir à Monsieur François DRIOL
Monsieur Phillipe VALENTIN donne pouvoir à Monsieur VILLAREALE

Excusés : Messieurs Gaël PERDRIAU, Jean-Pierre TAITE

VOTE A LA MAJORITE ABSOLUE
DES VOIX EXPRIMEES

Après analyse, il est préconisé de modifier le schéma comptable concernant les investissements du Syndicat Mixte.

En effet, ceux-ci étant nécessaires à l'exploitation, il convient d'un point de vue comptable de les transférer au budget de la régie d'exploitation.

Ce transfert n'occasionne que des modifications d'organisation comptable et sera effectif à la date du 15 octobre 2021.

Fonctionnement

Le projet de décision modificative permet d'ajuster les dépenses et recettes de fonctionnement.

Concernant les dépenses :

- Diminution des dépenses à caractère général de 27 000 €
- Diminution du virement à la section d'investissement de 255 500 €.
- Augmentation de la subvention d'équilibre versée au budget de la régie d'exploitation de 220 000€.

Au niveau des recettes, la redevance d'occupation du domaine public est proratisée pour la période du 01 janvier au 15 octobre, et donc diminuée en conséquence de 62 500 €

Soit un total des mouvements en dépense et recette de fonctionnement égal à - 62 500 €.

**SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT
SAINT-ETIENNE LOIRE**

Dépenses	BP Voté	DM1	DM2	Budget Total
Chap. 67- Subvention	1 208 000,00 €		220 000,00 €	1 428 000,00 €
Chap. 011- Charges à caractère général	223 000,00 €		-27 000,00 €	196 000,00 €
Frais d'études et AMO	30 000,00 €		-30 000,00 €	0,00 €
Assurances	16 000,00 €		3 000,00 €	19 000,00 €
Taxes foncières	135 000,00 €			135 000,00 €
Remboursement de frais à des tiers	40 000,00 €			40 000,00 €
Annonces et insertion	2 000,00 €			2 000,00 €
Chap.66 Intérêts	71 000,00 €			71 000,00 €
Chap 012 Charges de personnel	8 000,00 €			8 000,00 €
Mise à disposition de personnel	8 000,00 €			8 000,00 €
Chap 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	210 000,00 €	5 000,00 €	0,00 €	215 000,00 €
Dotations aux Amortissements	210 000,00 €			210 000,00 €
Valeur comptable des éléments d'actif cédés		5 000,00 €		5 000,00 €
Chap. 022- Dépenses imprévues	14 412,34 €			14 412,34 €
Chap. 023- Virement à la section d'investissement	1 441 000,00 €		-255 500,00 €	1 185 500,00 €
Total des dépenses	3 175 412,34 €	5 000,00 €	-62 500,00 €	3 117 912,34 €

Recettes	BP Voté	DM1	DM2	Budget Total
Chap 75 - Redevance d'occupation du domaine public	300 000,00 €		-62 500,00 €	237 500,00 €
Chap. 74- Subventions d'exploitation (Contribution des partenaires)	1 461 000,00 €			1 461 000,00 €
* Département de la Loire (43 %)	628 230,00 €			628 230,00 €
* Saint Etienne Métropole (30,5%)	445 605,00 €			445 605,00 €
* CCI (15%)	219 150,00 €			219 150,00 €
* Loire Forez Agglo(7 %)	102 270,00 €			102 270,00 €
* CC Forez Est (4,5%)	65 745,00 €			65 745,00 €
Chap 77 - Produits Exceptionnels		5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €
Produits des cessions d'éléments d'actif		5 000,00 €		5 000,00 €
fonctionnement reporté	1 414 412,34 €			1 414 412,34 €
Total des recettes	3 175 412,34 €	5 000,00 €	-62 500,00 €	3 117 912,34 €

Investissement

Le transfert des investissements au budget de la régie d'exploitation au 15 octobre 2021 nécessite d'ajuster les dépenses d'investissement :

- Diminution des dépenses d'investissement de 255 500€

En recette :

- diminution du virement de la section de fonctionnement pour 255 500€

Soit un total des mouvements en dépense et recette d'investissement égal à - 255 500€.

Dépenses	BP Voté	DM1	DM2	Budget Total
Chap. 20 - Immobilisations incorporelles	76 000,00 €	55 000,00 €	-117 500,00 €	13 500,00 €
Frais d'études	68 000,00 €	55 000,00 €	-120 400,00 €	2 600,00 €
Concession et droits assimilés (logiciel)	8 000,00 €		2 900,00 €	10 900,00 €
Chap. 21- Immobilisations corporelles	275 000,00 €	0,00 €	-60 000,00 €	215 000,00 €
Remboursement des investissements de la CCI de 2020	200 000,00 €		-23 000,00 €	177 000,00 €
Matériel informatique	20 000,00 €		-5 000,00 €	15 000,00 €
Autres immobilisations corporelles	26 000,00 €		-26 000,00 €	0,00 €
Acquisition foncière - démolition (bande des 300 m)	29 000,00 €		-6 000,00 €	23 000,00 €
Chap. 23- Immobilisations en cours	928 100,00 €	-50 000,00 €	-78 000,00 €	800 100,00 €
Travaux réfection piste	40 000,00 €		-40 000,00 €	0,00 €
Investissements pour mise aux normes EASA	58 000,00 €		-38 000,00 €	20 000,00 €
Travaux bâtiments et clôtures	95 000,00 €			95 000,00 €
Travaux de démolition	135 100,00 €	-50 000,00 €		85 100,00 €
Autres dépenses	600 000,00 €			600 000,00 €
Chap. 16- Emprunts et dettes assimilés	371 900,00 €	0,00 €	0,00 €	371 900,00 €
Amortissement de l'emprunt	287 000,00 €			287 000,00 €
Autres dettes (solde acquisition bande des 300 m)	84 900,00 €			84 900,00 €
Chap. 020- Dépenses imprévues	0,00 €			0,00 €
Chap. 001- Solde exécution de la section d'investissement reporté	625 885,26 €			625 885,26 €
Total des dépenses	2 276 885,26 €	5 000,00 €	-255 500,00 €	2 026 385,26 €

**SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT
SAINT-ETIENNE LOIRE**

Recettes	BP Voté	DM1	DM2	Budget Total
Chap 021 Virement de la section de fonctionnement	1 441 000,00 €		-255 500,00 €	1 185 500,00 €
Chap. 040- Opérations d'ordre de transfert entre section	210 000,00 €	5 000,00 €	0,00 €	215 000,00 €
Amortissement des immobilisations	210 000,00 €			210 000,00 €
21 -Immobilisations corporelles		5 000,00 €		5 000,00 €
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	625 885,26 €			625 885,26 €
Total des recettes	2 276 885,26 €	5 000,00 €	-255 500,00 €	2 026 385,26 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical

- *approuve la décision budgétaire modificative 2021 du syndicat mixte qui s'équilibre en fonctionnement à -62 500.00 € et en investissement à - 255 500.00 €.*
- *approuve le paiement du complément de subvention de 220 000 € au profit du budget d'exploitation de la régie pour 50 % au 15 octobre 2021 et 50 % au 15 novembre 2021.*

Nombre de votants : 19 représentant 91.65% des voix Suffrages exprimés : 18 représentant 86.275% des voix Vote POUR : 18 représentant 86.275% des voix Vote CONTRE : 0 Abstention : 1 représentant 5.375% des voix
--

A Saint-Etienne, le 7 octobre 2021,

Pour le Président du Syndicat Mixte de
l'Aéroport de Saint-Etienne Loire,
empêché,

François DRIOL
Vice-Président

